

Samedi, 6 Mars 1880

SOMMAIRE

L'AGITATION OUVRIÈRE.
MOROS DU JOUR.
CHAMBRE DES COMMUNES.
CAUSIERE MÉDICALE.
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.
LES MÉTIERS DE LOCAN.
COURRIER DE HOLL.
A TRAVERS OTTAWA.
FÉLÉRIER—ANNA DIEU-LE-VERT : Auguste Sniders.
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHÉS ÉTRANGERS.

L'AGITATION OUVRIÈRE

Depuis quel temps les journaux libéraux proclament sur tous les tons qu'il se produit une grande agitation dans la classe ouvrière de cette ville; que jamais on n'a vu ici pareille détresse; que le mécontentement contre le gouvernement prend les proportions les plus sérieuses, et que les députés de la ville n'osent paraître devant la population pour expliquer leur conduite et les résultats de la politique nationale. A toutes ces différentes assertions il est facile de donner une réponse satisfaisante.

Il est indéniable que la misère n'est pas entièrement disparue d'Ottawa et qu'elle désole une certaine partie de la population. Un bon nombre de familles sont dans la détresse et nous ne désons aucunement dissimuler ce fait. Dans les meilleures années, une certaine partie de nos populations urbaines se trouve désoeurée, et comme nous ne faisons que saluer l'ère nouvelle de la prospérité, il n'est pas surprenant que bien des bras soient encore inactifs avant la reprise des travaux de la prochaine saison.

Mais il est également certain que le nombre de personnes sans emploi est moins considérable qu'il n'était l'an dernier, beaucoup moins considérable qu'il ne l'était dans les trois dernières années de l'administration Mackenzie—quoique des travaux publics, aujourd'hui tout à fait achevés, s'exécutent alors tant par le gouvernement que par la municipalité, occupant ainsi plusieurs centaines de personnes. En 1877, plus de 700 hommes allèrent demander de l'ouvrage à M. Mackenzie—qui pas plus que ses successeurs ne pouvait dépenser des deniers publics sans qu'ils fussent votés au préalable par le parlement—tandis que le nombre de ceux qui prirent part à un pareil mouvement l'autre jour ne dépassait pas deux cents. Il est bon de rappeler ces faits pour mieux établir le contraste entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui.

Quant à la peur qu'auraient ressentie les députés de la ville de rencontrer les ouvriers incouverts, elle n'existe que dans l'imagination des journaux et des agitateurs rouges. Depuis leur élection les représentants d'Ottawa ont consacré une grande partie de leur temps à améliorer la condition de la classe ouvrière, à procurer de l'emploi à tous ceux qu'ils ont pu soulager; ils n'ont pu sans doute accomplir des prodiges, changer tout de jour au lendemain comme par un coup de baguette de fée; mais ils ont fait tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre d'eux, et ils seraient les derniers à craindre d'expliquer leur conduite en présence d'une classe importante de la population, dont ils se sont toujours montrés les amis et les défenseurs.

Ceux qui ont pu être sous cette impression ont dû être désabusés à l'assemblée tenue hier soir dans la salle du marché By. Pour la première fois, les représentants de la capitale avaient été invités à conférer avec les ouvriers des meilleurs moyens à prendre pour améliorer leur condition et ils n'ont pas hésité à se rendre à cette invitation et à donner toutes les explications qu'on a pu leur demander.

Nous ne craignons pas de dire, une assemblée organisée comme l'a été celle d'hier, ne saurait guère favoriser cependant les intérêts des classes laborieuses. Les organisateurs—des gravis avoués pour la plupart—paraissent n'avoir pas tant en vue de venir en aide aux ouvriers que de faire le procès du gouvernement. Peu leur importe évidemment de soulager les classes ouvrières—de discuter avec calme et intelligence quelque sage mesure pour améliorer leur sort; ce qu'il leur faut avant tout c'est de satisfaire leurs mesquines passions politiques. A part le maire, MM. Currier et Tassé, et l'échevin Heney, presque toutes les autres personnes ont pris la parole dans le but de déverser le trop plein de leur fiel contre le parti conservateur—dont ils ont toujours été les adversaires acharnés.

Quoique organisée par des gravis qui avaient à leurs côtés quelques ordinares, quoique nous ayons refusé de

faire la moindre démarche pour engager nos amis—ce qui explique la présence d'un très petit nombre de Canadiens seulement—à assister à la réunion, les conservateurs qui ont pris la parole ont été parfaitement écoutés, malgré quelques tentatives d'interruption venant de groupes bien isolés. Après que M. Tassé eût parlé environ un quart d'heure, le président—un gravis de la plus belle eau—voulut l'empêcher de continuer, disant que son discours avait déjà duré le temps convenu, ce qui était faux; mais il lui fut répondu qu'il n'était pas en son pouvoir d'étouffer la discussion, et que les députés, ayant été invités à expliquer leur conduite, prendraient le temps nécessaire pour exposer leurs vues, que cela fut agréable ou non à M. James Bennett. Est-ce là le fait d'hommes qui ont peur de paraître devant les électeurs? Du reste, l'assemblée témoigna sa satisfaction aux orateurs conservateurs en les applaudissant à maintes reprises, puis en leur votant des remerciements.

Dans son discours, M. Tassé déclara qu'il était du devoir de la corporation de dépenser immédiatement une certaine somme d'argent pour des améliorations utiles en attendant la reprise de l'ouvrage, le gouvernement ayant déclaré qu'il ne pouvait et n'avait pas le droit d'entreprendre de travaux sans l'autorisation du parlement, et que l'immense majorité des contribuables sanctionnerait avec plaisir toute dépense raisonnable de ce genre. Il ajouta que la politique nationale—quoiqu'en disant ses ennemis—à déjà considérablement amélioré la situation du pays; que la prochaine saison promet d'être exceptionnellement active; que le commerce de bois—la grande industrie de cette ville et l'une des plus grandes industries du pays—n'a pas été aussi prospère depuis longtemps, la coupe doublant celle des années précédentes et les prix haussant promptement; qu'on ne peut trouver en ville suffisamment de travailleurs pour les chantiers; que des scieries silencieuses depuis plusieurs années seront bientôt en pleine exploitation, et que dans quelques mois on verra renaître les bons jours d'autrefois. Personne ne désire—ajouta M. Tassé—voir s'éloigner une partie de notre population, mais ceux qui voudront aller travailler sur le chemin du Pacifique, entre le lac Supérieur et la Rivière Rouge, pourront probablement le faire d'ici à quelques jours, car vos députés sont à prendre des mesures pour faciliter le transport de ceux qui voudront accepter du travail à des prix rémunérateurs dans cette partie du pays.

Sa Grandeur Mgr Duhamel, qui était parti depuis quelques semaines pour sa visite pastorale, est attendu aujourd'hui.

Le Post de Montréal a découvert que le bill de M. Girouard pour légaliser les mariages entre beau-frère et belle-sœur a été rejeté par une très forte majorité. Ce qui est vrai c'est tout le contraire.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine, M. Stephenson présente le quatrième rapport du comité des impressions.

M. Robinson présente le cinquième rapport du comité des ordres permanents.

M. Cameron, le rapport du comité des bills privés.

M. Robertson fait motion que le délai accordé pour la présentation des bills privés soit prolongé de 12 jours.

M. Blake—Le greffier instruit les personnes présentant des bills des règles de la chambre, lorsque l'avis paraît dans la Gazette Officielle. En prolongeant ainsi les délais, surtout à une époque aussi avancée de la session, on viole d'année en année le règlement adopté en 1876.

M. Robertson—Les idées de l'honorable député de West Durham sont justes, mais comme la règle est violée à chaque session, il n'y a pas de raison qui empêche l'adoption de la motion.

M. Rymal se prononce dans le même sens.

M. Mackenzie—Puisque la règle est violée d'année en année, pourquoi ne pas l'abolir de suite?

Sir John Macdonald—Les règles sont faites pour être suivies. Mais elles peuvent être suspendues pour des raisons d'urgence, qui doivent alors être exposées à la chambre.

Anglais—La règle tombe de plus en plus en désuétude.

Sir Richard Cartwright—Les idées de l'honorable premier à ce sujet sont parfaitement justes; il faut empêcher que la règle ne soit violée sans raison.

M. Robinson—La pratique suivie jusqu'à présent par la chambre, justifie l'extension de délai.

M. Gault—Il y a encore dans la Gazette de Montréal, six avis de bills privés; il faut espérer que la chambre

accordera un délai, afin de ne pas retarder la législation.

La motion est perdue.

M. Cameron fait motion que le délai pour la réception des bills privés soit prolongé de douze jours.

Sir John A. Macdonald propose comme amendement que le délai ne soit que de six jours.

L'amendement est adopté.

Sir John Macdonald présente un bill pour refondre et amender les actes concernant les territoires du Nord-Ouest.

Il explique que ce bill a trait aux frontières des municipalités, à la procédure et autres questions intéressant le Nord-Ouest. Il fournira des explications complètes lorsque le projet de loi sera soumis au comité général de la chambre.

M. Fleming présente un bill ayant pour objet de modifier l'acte relatif à l'immigration et aux émigrants.

M. Oimmet présente un bill ayant pour effet d'abroger l'acte déclarant inhabiles à siéger ou voter dans la chambre des communes du Canada, les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui font maintenant ou formeront plus tard partie de la confédération du Canada.

M. Dawson dément une nouvelle publiée par le Globe, disant que M. Mills n'a pas été traité avec courtoisie par le comité des frontières.

Sir Richard Cartwright—Quant les rapports relatifs aux importations et aux exportations seront-ils soumis?

Sir Charles Tupper—Je prendrai des informations à ce sujet.

M. J. McDonald fait motion pour la seconde lecture du bill pourvoyant aux traitements de deux nouveaux juges de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique.

Le bill est lu en seconde fois et considéré en comité.

M. Mackenzie reprend le débat sur la motion demandant la production de tous les contrats du Pacifique jusqu'au 31 décembre 1879.

L'honorable député de Glengarry a en tort de dire que le Pacifique n'a pu se construire au moyen de contrats particuliers, c'est la faute de l'ancienne administration. Le plan conçu par le gouvernement en 1872, a échoué lorsque sir Hugh Allan a refusé de se charger d'accomplir le contrat. Pour mon compte, j'aurais été satisfait si le chemin avait pu se construire par entreprise privée, mais aujourd'hui je suis obligé de constater qu'il se construira au moyen de la taxe publique. On pourra retirer, il est vrai, quelques ressources des terres publiques, mais elles seront entièrement insuffisantes.

Dans le but de construire au moyen de contrats particuliers, c'est la faute de l'ancienne administration. Le plan conçu par le gouvernement en 1872, a échoué lorsque sir Hugh Allan a refusé de se charger d'accomplir le contrat. Pour mon compte, j'aurais été satisfait si le chemin avait pu se construire par entreprise privée, mais aujourd'hui je suis obligé de constater qu'il se construira au moyen de la taxe publique. On pourra retirer, il est vrai, quelques ressources des terres publiques, mais elles seront entièrement insuffisantes.

Dans le but de construire au moyen de contrats particuliers, c'est la faute de l'ancienne administration. Le plan conçu par le gouvernement en 1872, a échoué lorsque sir Hugh Allan a refusé de se charger d'accomplir le contrat. Pour mon compte, j'aurais été satisfait si le chemin avait pu se construire par entreprise privée, mais aujourd'hui je suis obligé de constater qu'il se construira au moyen de la taxe publique. On pourra retirer, il est vrai, quelques ressources des terres publiques, mais elles seront entièrement insuffisantes.

Dans le but de construire au moyen de contrats particuliers, c'est la faute de l'ancienne administration. Le plan conçu par le gouvernement en 1872, a échoué lorsque sir Hugh Allan a refusé de se charger d'accomplir le contrat. Pour mon compte, j'aurais été satisfait si le chemin avait pu se construire par entreprise privée, mais aujourd'hui je suis obligé de constater qu'il se construira au moyen de la taxe publique. On pourra retirer, il est vrai, quelques ressources des terres publiques, mais elles seront entièrement insuffisantes.

Dans le but de construire au moyen de contrats particuliers, c'est la faute de l'ancienne administration. Le plan conçu par le gouvernement en 1872, a échoué lorsque sir Hugh Allan a refusé de se charger d'accomplir le contrat. Pour mon compte, j'aurais été satisfait si le chemin avait pu se construire par entreprise privée, mais aujourd'hui je suis obligé de constater qu'il se construira au moyen de la taxe publique. On pourra retirer, il est vrai, quelques ressources des terres publiques, mais elles seront entièrement insuffisantes.

Dans le but de construire au moyen de contrats particuliers, c'est la faute de l'ancienne administration. Le plan conçu par le gouvernement en 1872, a échoué lorsque sir Hugh Allan a refusé de se charger d'accomplir le contrat. Pour mon compte, j'aurais été satisfait si le chemin avait pu se construire par entreprise privée, mais aujourd'hui je suis obligé de constater qu'il se construira au moyen de la taxe publique. On pourra retirer, il est vrai, quelques ressources des terres publiques, mais elles seront entièrement insuffisantes.

suivra pas l'exemple de ses prédécesseurs et poussera les travaux avec autant de rapidité que le permettent les intérêts du pays.

On a reproché autrefois au gouvernement gravis l'achat des rails de fer, qui a été si onéreux pour le Canada; l'administration actuelle a montré qu'on pouvait faire une spéculation de ce genre avantageuse pour le pays.

A 6 heures, l'orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR

Les bills privés suivants sont lus une seconde fois:

Acte modifiant l'acte de constitution de la compagnie du chemin de fer de jonction d'Ontario et du Pacifique;

Acte modifiant l'acte accordant des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de Québec et des ports du golfe;

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Credit Valley;

Acte constituant la compagnie canadienne de télégraphe;

Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du Castor et de Toronto contre l'incendie.

M. Ryan reprend le débat sur la motion de M. McLennan.

Je considère que ce serait un erreur que de construire un pont à Selkirk; il coûterait beaucoup plus qu'une ligne qui ouvrirait 500,000 ou 600,000 milles de territoire. On pourrait aussi utiliser le pont de Winnipeg. Les travaux de la ligne d'embranchement commenceront dans les premiers jours du printemps; c'est là une nouvelle qui ne peut manquer d'être bien accueillie.

Le gouvernement agira sagement en choisissant le tracé sud, la route nord traverserait un pays qui n'est pas encore préparé à recevoir l'émigration et rencontrerait des obstacles naturels qui augmenteraient considérablement les frais de construction.

L'honorable ministre des chemins de fer s'est engagé à visiter Manitoba; c'est une promesse, qui a causé satisfaction à tous car, en examinant de ses propres yeux, l'honorable ministre ne peut faire que le choix le plus judicieux et le plus avantageux.

M. Dawson accuse M. Fleming d'avoir apporté beaucoup de modifications à l'opposition a fait son éloge en disant que c'était un bon écrivain; mais, comme les bons orateurs, les écrivains les plus distingués sont rarement les hommes les plus pratiqués.

M. McLennan remercie le ministre des chemins de fer de la manière courtoise avec laquelle il avait reçu sa motion, et fait quelques remarques générales.

La motion est adoptée.

Les bills suivants sont lus une seconde fois:

Bill pour amender l'acte concernant la Cour suprême et la Cour de l'échiquier;

Bill modifiant l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières relatives à la loi criminelle.

Un message est reçu de Son Excellence le gouverneur général, en réponse à l'adresse des deux chambres félicitant le gouverneur et la princesse d'avoir échappé à l'accident dont ils ont été victimes. Dans ce message il remercie les deux chambres des sympathies qu'elles lui ont témoignées, ainsi qu'à la princesse.

Si Charles Tupper dit que les estimations seront soumises mardi prochain, et que l'état financier serait présenté lundi.

La chambre s'ajourne à 9.45 hrs p. m.

CAUSERIE MÉDICALE

[Pour le Canada]

Dieu merci! la variole, vulgairement nommée la piquette—cette affreuse maladie qui enlève souvent à l'affection des parents, des enfants chéris, ou les défigure pour toujours, tend à disparaître, j'oserais même affirmer que elle a cessé de sévir; car depuis près de trois ou quatre semaines, aucun nouveau cas ne s'est présenté. Ne doit-on pas beaucoup attribuer cette diminution de la maladie à la vaccination et revaccination qui ont été largement pratiquées par tous les médecins depuis quelque temps?

Après tout, quoiqu'en disent les ennemis acharnés de la vaccine, ils ne réussissent jamais à prouver que la mortalité générale n'a pas diminué depuis un demi-siècle que le système Jenner est pratiqué par tout le monde. Quant aux reproches qu'on a faits à la vaccine d'introduire dans l'économie humaine un virus animal, qui s'il est vrai qu'il la préserve de la petite vérole, ouvre le champ à mille maux, citions entre autres la fièvre typhoïde, la phthisie, la scarlatine, voire même qu'elle agit d'une manière fâcheuse sur l'intelligence dont elle tend à abaisser le niveau; si j'en juge d'après les données des hommes les plus éminents, et j'oserais ajouter mon humble expérience personnelle, ces craintes sont tout à fait chimériques; car il est amplement prouvé que le virus vaccin, pourvu qu'il soit pur, reproduit la vaccine et sans autre chose, de même que le virus rabique ne donne d'autre affection que la rage.

Un certain nombre de parents s'opposent à la vaccination, sous prétexte que si l'enfant inoculé prend la petite vérole, il en mourrait certainement; c'est une erreur; car dans la dernière épidémie, la plupart des médecins ont remarqué que la petite vérole affectée le petit nombre des enfants préalablement vaccinés était presque toujours d'une nature bénigne. On a vu, il est vrai, quelques enfants inoculés mourir de la petite vérole; mais, parce qu'il y a quelques cas disséminés, ce n'est pas à dire que le plus grand nombre n'en ait fait guéri. Du

reste, de deux maux il faut choisir le moindre; or, la variole tue quand elle ne défigure pas pour toujours; ne vaudrait donc pas mieux essayer d'un préservatif qui, s'il n'agit pas toujours comme tel, a au moins généralement pour effet de mitiger beaucoup la maladie? Ainsi donc, vous qui êtes à la tête d'une famille, ne négligez jamais de faire vacciner vos enfants, deux mois au plus après leur naissance, et les faire revacciner au moins tous les septans. Vous prétendez que la maladie diminue ou disparaît, ne devenez pas apathiques pour cela. Vous n'aurez pas alors à vous adresser au médecin, qui se sont fait bien des mérites, qui dans la dernière épidémie ont été plongés dans la douleur par la perte d'un ou même de plusieurs enfants.

Si la variole a disparu ou à peu près, ce n'est pas toutefois à dire que l'état sanitaire de la ville soit tout à fait enviable; car une autre épidémie la rougeole a remplacé la dernière. Cette maladie, aussi éminemment contagieuse, est au moins plus acceptable en ce que se présentant généralement sous une forme bénigne, elle ne requiert que quelques jours de repos, et j'ajouterais même que le plus souvent on ne juge pas digne d'attirer les soins du médecin. Cependant, la rougeole a sa qualité et elle est parfois d'une nature si maligne que les enfants sont emportés dans les vingt-quatre heures; en outre, cette maladie, dont on se préoccupe pas lorsque l'enfant est peu malade, entraîne pourtant des maladies sérieuses du côté des bronches, des poumons ou des intestins, et ces tristes suites n'étant pas absolument rares, elles doivent en conséquence engager les parents à entourer leurs petits enfants de soins intelligents.

Si la rougeole est simple, que l'éruption se passe d'une manière régulière, qu'il n'y ait pas de complication, on doit se borner à des soins hygiéniques tendant à favoriser la marche naturelle de la maladie, et dans tous les cas, on doit entretenir une température égale suffisamment élevée tant que les malades gardent le lit, qu'ils ne quitteront du reste que lorsque toute trace de l'éruption est disparue, et encore devront-ils toujours garder la chambre jusqu'à cessation complète du rhume qui accompagne invariablement la rougeole; sinon, gare aux conséquences dont les effets seront quelquefois malade rebelle des bronches ou des poumons, maladie que l'on a vu quelquefois dégénérer en phthisie, cette affection cruelle qui ne pardonne pas. Dans le but de favoriser la prédominance de l'éruption, il est nécessaire de tenir le malade au lit, et chaudement, et le nuire d'un gilet de flanelle, ce qui le préservera des refroidissements. Toutefois, sous prétexte de faciliter la transpiration, il ne faut pas tomber dans l'excès contraire, et ainsi que nous le constatons trop souvent, chauffer l'appartement à outrance, couvrir l'enfant dans d'épais lits de plume, et amonceler sur lui couvertures sur couvertures, jusqu'à ce que le pauvre petit malade, inondé de sueur, la figure empourprée, semble demander grâce. Je comprends la sollicitude des mères à ce sujet, mais je me permettrai de leur faire remarquer qu'elles exposent plus sûrement leur cher malade à des refroidissements, s'il vient à se découvrir, ce qui arrive généralement.

Ainsi donc, des matelas de crin, une température quelque peu élevée, et de simples couvertures de laine répondront beaucoup mieux au but que l'on se propose d'atteindre. Une des conditions essentielles, comme dans toutes les maladies de cette nature, c'est de bien ventiler la chambre, et pour arriver à ce résultat, il faut une fois par jour transporter l'enfant dans une autre chambre pendant que vous aërez celle que le malade vient d'occuper, et vice versa, pourvu qu'il n'y ait pas de courants d'air entre les deux appartements et que la température ne soit pas notablement abaissée.

La nourriture doit être légère pendant la durée de la fièvre; du bouillon, du lait, des potages légers seront suffisants. On doit éviter même pendant la convalescence de donner des aliments grossiers et indigestes, car ils auraient le grave inconvénient de provoquer des diarrhées et des vomissements. Les boissons qui conviennent durant la fièvre sont les tisanes de menthe par exemple (communément appelée bauxe); elles seront données tièdes suivant le soir et sans excès. Mais, malgré le désir du malade, on devra lui refuser les boissons froides et acides telles que la limonade et les sirops analogues.

Si souvent remarqué que par crainte d'entraîner l'éruption, on n'osait pas laver le malade pendant même plusieurs jours, il ne peut au contraire se produire aucun mauvais résultat en lavant à l'eau tiède les mains et le visage de l'enfant, matin et soir, la propriété dans toutes les maladies; est une des conditions essentielles de l'hygiène.

La nature contagieuse de la rougeole étant parfaitement connue, on doit isoler les malades, afin de ne pas exposer les enfants très jeunes, d'une autre maladie.

Mais si ces conditions n'existent pas, il n'y a aucun inconvénient à laisser exposer les enfants qui sont en bon état à la contagion d'une maladie qui les atteindra presque à coup sûr une fois, et qui devient plus dangereuse à mesure qu'on avance en âge.

Enfin, membres de familles qui accablent toute votre sollicitude à surveiller à chaque instant du jour pour ainsi dire, l'état de santé de vos chers petits enfants, acceptez ces quelques conseils qui vous sont humblement donnés et je serai heureux s'ils peuvent avoir pour effet de les préserver des graves conséquences d'une maladie dont on fait généralement trop peu de cas.

F. X. VALADE, M. D.

DERNIERES REDUCTIONS

On accordera tout le semaine sur les fourrures les réductions suivantes. Toutes les fourrures restant en magasin samedi, seront empaquetées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....125	pour cent
Mouton de perse.....15	“
Martre.....15	“
Loutre.....15	“
Castor.....15	“
Astrakan.....15	“
Robes.....20	“

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

MARCHANDISES

Nouvelles et de Grôtt

O'DOHERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

SOUMISSIONS

Pour Approvisionnement

Des soumissions, adressées au soussigné et endossées: "Soumissions pour approvisionnements," seront reçues jusqu'à 4 heures p. m., VENDREDI, le 12 Mars courant, de la part des Epiciers, Marchands de nouveautés, Pharmaciens, Tailleurs, Marchands de fleur, Cordonniers et Bouchers, pour la fourniture de Marchandises dans leurs lignes respectives aux membres de "l'Association d'Approvisionnement d'Ottawa."

L'Association a pour but en encourageant les maisons de commerce dans chaque ligne et en transigeant toutes ses affaires au comptant, d'obtenir des marchandises à un rabais considérable.

Chaque soumission pourra indiquer un prix spécifique pour chaque article, avec rabais général, ou un rabais variant avec les différentes classes de marchandises, comme il conviendra le mieux à chaque ligne de commerce.

De plus amples détails pourront être fournis sur demande, si on le desire.

Wm P. ANDERSON, Secrétaire, Boite 346, au Bureau de Poste, Ottawa, 6 mars 1880.

NOUVEAUX CHAPEAUX

10 CAISSES DE CHAPEAUX

Anglais, Français

ET Anglais

Venant d'être reçus

CHÈZ

H. L. COTE,

128 Rue Rideau

AVIS

Est par le présent donné que demandé à été faite sous l'autorité de la section 16, chap. 34 des Statuts fédéraux, pour prolonger au-delà de la limite de temps pour laquelle elles ont été accordées, les lettres patentes portant la date du vingt-troisième jour d'août 1866, accordées à John Lamb pour une nouvelle turbine améliorée.

Ottawa, 23 février 1880.

MAISONS A LOUER

Une RÉSIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin, No. 152, rue Dalhousie, loyer \$10 par mois. Un MAGASIN et RÉSIDENCE, No. 170 coin des rues Dalhousie et Water, loyer \$12 par mois.

Pour plus d'informations informer vous de Madame H. PINARD, 84 rue Water.

VIENT DE PARAÎTRE

UN PARALLELE

Lord Beaconsfield et sir John Macdonald

PAR JOSEPH TASSÉ

Brochure sur papier de luxe, accompagnée des portraits de lord Beaconsfield et de sir John Macdonald, (1871-1872-1873-1874-1875-1876-1877-1878-1879-1880) Prix: 50 cts. l'exemplaire s'adresser au bureau du Canada.

SERVICE A THÉ

EN PORCELAINE, (44 morceaux)

\$5.00

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63 rue Sparks

HOTEL MONTREAL

TENU PAR MICH. COALLIER alias NAVION

COIN DES RUES Wellington et Bridge, Hull

Brands et cigares de premier choix, et table de première classe. Vient Hull en touristes ou pour affaires, feront bien de descendre à cet hôtel, où elles trouveront tout le confort désirable. 19 février 1880.

100

Pardessus

100

Usters

POUR LES

OUVRIERS de CHANTIERS

CHÈZ

C. GAGNÉ ET Cie

277, RUE WELLINGTON

100

Canaris Chanteurs

CHÈZ

ESMONDES

DIFFÉRENTES NOUVEAUTÉS

Viennent d'arriver

AU MAGASIN DE

STITT ET CIE,

Fichus de dentelle, Mouches de poche de dentelle, Cravates de dentelle, Fichus de soie.

Dentelles, chez STITT et Cie.

Point de Venise, Vieux Point de Languedoc, Point d'Argenteuil, Dentelle de Honiton, Dentelle Malaise.

Gants de kid

Gants de kid, nuances lumière, 2, 4, 6 et 8 boutons, meilleure qualité

Bas de soie

Bas de soie pâle, lavande, crème, cardinal, aussi en noir.

Mousseline d'Inde

Mousseline d'Inde, nuances lumière

Soie Bretonnelle

En crème, bleu pâle, rose, blanc, etc.

Marchandises Nouvelles

Nouvelles Grenadines, Nouveau cachemire, Nouvelle frange de soie, Nouvelles broderies.

VENANT D'ÊTRE OUVERT